VectoLex® WSP

BIOLOGICAL LARVICIDE

GRANULAR

RESTRICTED

GROUP **11A2** INSECTICIDE

GUARANTEE:
Bacillus sphaericus Strain 2362 . . . . 50 BsITU/mg

REGISTRATION NO. 28009
PEST CONTROL PRODUCTS ACT List No. 05722-13

INDEX:

DO NOT SELL THE WATER SOLUBLE POUCHES SEPARATELY

READ THE LABEL BEFORE USING

PREVENT ACCESS BY UNAUTHORIZED PERSONNEL

POTENTIAL SENSITIZER

CAUTION EYE IRRITANT

1.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

2.0 NATURE OF RESTRICTION

This product is to be used only in the manner authorized; consult provincial pesticide regulatory authorities regarding appropriate use permits that may be required.

3.0 LIMITATIONS

DO NOT apply directly to treated, finished drinking water reservoirs or drinking water receptacles.

4.0 RESTRICTED USES: DIRECTIONS FOR USE

Apply to catch basins when sampling indicates that mosquito larvae are present. For best results, apply when young larval stages are present. Reapply at a minimum interval of two weeks as needed, if monitoring indicates that further applications are required. Do not reapply within two weeks of application. Do not apply more than six times per treatment site per season.

Product Specific Precautions:

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-323-9597 or obtain technical advice from the distributor. Application of this specific product must meet and/or conform to the RESTRICTED USES and DOSE RATES sections of this label.

Once the foil bag containing Water Soluble Pouches is opened, use pouches within one day.

5.0 MOSQUITO LARVAL CONTROL

VectoLex WSP is a mosquito larvicide. It is not effective against mosquito adults and pupae. Apply to catch basins when sampling indicates that mosquito larvae are present. For best results, apply when young larval stages are present.

For use in	Mosquito species controlled	Application rate and interval	Application methods
Catch basins	*Culex* spp. *Culiseta* spp.	10 g product/ catch basin. Reapply at a minimum interval of two weeks as needed, if monitoring indicates that further applications are required. Do not reapply within two weeks of application. Do not apply more than six times per treatment site per season.	Apply by hand and place the pouch in the centre of the basin.

6.0 RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

Mosquito populations may contain individuals naturally resistant to VectoLex WSP. The resistant individuals may dominate the mosquito population if VectoLex WSP is used repeatedly as the sole means of control in the same geographic location/use area.

To delay/avoid the resistance of mosquito populations to VectoLex WSP it is recommended that users:

- Rotate the use of VectoLex WSP with other mosquito larvicides currently registered in Canada, which do not contain *Bacillus sphaericus* as the active ingredient, providing they are registered for use in control of the same pests in the same sites.
- Treat a portion of the target area with a *Bti* formulation or an alternative insecticide ensuring the continual existence of populations of mosquitoes not exposed to VectoLex WSP within a given geographic location.
- Insecticide use in mosquito control should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural/habitat, biological and chemical control practices suitable for the area to be treated.
- Monitor treated pest populations for resistance development.

- For further information or to report suspected resistance contact Valent BioSciences Corporation at 1-800-323-9597 or at www.valentbiosciences.com.

7.0 PRECAUTIONS

PREVENT ACCESS BY UNAUTHORIZED PERSONNEL.

May irritate eyes. May cause sensitization. Avoid contact with skin, eyes or clothing. Do not allow bags to become wet prior to application. Wear a longsleeved shirt, long pants and shoes plus socks when handling and during all clean-up/repair activities. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

8.0 FIRST AID

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

GENERAL: IMMEDIATELY seek medical attention if irritation or signs of toxicity occur and persist or are severe.

9.0 TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

10.0 STORAGE

Store at temperatures between 0°C and 25°C. Store container upright and keep tightly closed when not in use. Material must be used within 12 months of the Date of Manufacture. Water-soluble Packaging: Packets may become brittle when stored below 0°C. Handle packets carefully when frozen to avoid breakage or allow package to warm above 0°C before handling.

11.0 DISPOSAL

Water Soluble Packets

1. When all the water-soluble pouches are used, make the empty outer package unsuitable for further use.
2. Dispose of the outer package in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

12.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

VectoLex is a registered trademark of Valent BioSciences Corporation, U.S.A.

Registrant:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, IL 60048
U.S.A.

Canadian Agent:
Valent Canada, Inc.
6-130 Research Lane
Guelph, Ontario N1G 5G3
CANADA



VectoLex® WSP

LARVICIDE BIOLOGIQUE

GRANULÉ

À USAGE RESTREINT

GROUPE	11A2	INSECTICIDE

GUARANTIE:
Bacillus sphaericus Souche 2362 . . . . 50 UTIBs/mg

NO. D'HOMOLOGATION: 28009
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
List No. 05722-13

INDEX:

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

SENSIBILISANT POTENTIEL

ATTENTION: IRRITE LES YEUX

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 NATURE DE LA RESTRICTION

Ce produit doit être employé strictement selon la manière autorisée. Vérifier auprès des autorités provinciales pour s'assurer d'utiliser les permis appropriés, si requis.

3.0 LIMITATIONS

NE PAS appliquer directement dans les réservoirs d'eau potable traitée ou dans les contenants d'eau potable.

4.0 USAGES RESTREINTS-MODE D'EMPLOI:

Appliquer dans les cunettes (puisards) lorsque des larves de moustique sont présentes. Pour de meilleurs résultats, effectuer le traitement lorsque de jeunes larves sont présentes. Appliquer de nouveau à un intervalle minimum de deux semaines au besoin, si les relevés indiquent que d'autres applications sont requises. Ne pas appliquer de nouveau avant deux semaines. Ne pas appliquer plus de six fois par site de traitement et par saison.

Mises en garde concernant ce produit:

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour tout renseignement, s'adresser au fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant. L'application de ce produit doit être conforme aux conditions prescrites dans la section « USAGES RESTREINTS » et aux taux recommandés sur la présente étiquette.

Une fois le sac d'aluminium ouvert, utiliser les sachets hydrosolubles en dedans d'une journée.

5.0 CONTRÔLE DES LARVES DE MOUSTIQUE

VectoLex WSP est un larvicide biologique pour les moustiques. Il n'est pas efficace contre les moustiques adultes et les pupes. Appliquer dans les cunettes lorsque des larves de moustique sont présentes. Pour de meilleurs résultats, effectuer le traitement lorsque de jeunes larves sont présentes.

Pour utiliser dans	Espèces de moustiques contrôlés	Taux d'application et intervalle	Méthode d'application
Cunettes (puisards)	*Culex* sp. *Culiseta* sp.	Un sachet (10 g de produit)/ cunette. Appliquer de nouveau à un intervalle minimum de deux semaines, au besoin, si les relevés justifient des applications supplémentaires. Ne pas appliquer de nouveau avant de deux semaines. Ne pas appliquer plus de six fois par site de traitement et par saison.	Appliquer manuellement et placer le sachet au centre de la cunette.

6.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Les populations de moustique peuvent contenir certains individus naturellement résistants au VectoLex WSP. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de moustique si le VectoLex WSP est utilisé de façon répétée comme seul moyen de contrôle dans la même région géographique.

Pour retarder ou éviter la résistance des populations de moustique au VectoLex WSP, il est recommandé de:

- Alterner l'utilisation de VectoLex WSP avec d'autres agents de contrôle dûment homologués au Canada, ne contenant pas de *Bacillus sphaericus* comme ingrédient actif, conditionnellement à ce qu'ils soient homologués pour le contrôle des mêmes insectes nuisibles dans les mêmes sites.
- Traiter une partie du territoire avec une formulation à base de *Bti* ou un insecticide alternatif de manière à assurer l'existence de populations de moustique non exposées au VectoLex WSP à l'intérieur d'un certain secteur géographique.
- L'utilisation d'insecticides dans les programmes de contrôle des moustiques devrait être faite dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrée des pratiques de lutte culturale, biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour plus d'information ou pour signaler des possibles de résistance, s'adresser à Valent BioSciences Corporation à 1-800-323-9597 ou à www.valentbiosciences.com.

7.0 PRECAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut irriter les yeux. Peut causer de la sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas exposer les sacs à l'eau avant les traitements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des chaussures avec des bas lors de la manipulation et de toutes les étapes de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tout vêtement contaminé et bien les laver avant de les utiliser à nouveau.

8.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN GÉNÉRAL: Obtenir de l'aide médicale immédiatement si une irritation ou des symptômes de toxicité apparaissent et persistent, ou si ils sont sévères. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

9.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

10.0 ENTREPOSAGE

Entreposer entre 0°C et 25°C. Garder le contenant à l'endroit et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ce produit doit être utilisé au cours des 12 mois suivant la date de fabrication. Emballage des sacs hydrosolubles: Les sacs peuvent devenir cassants lorsqu'ils sont entreposés sous 0°C. Lorsque les sacs sont gelés, manipuler délicatement pour éviter les bris ou laisser dégeler avant de manipuler.

11.0 ÉLIMINATION

1. Lorsque les sachets hydrosolubles sont tous utilisés, rendre le sac d'aluminium inutilisable pour usage ultérieur.
2. Éliminer le sac d'aluminium conformément aux exigences provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou á l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage ou de l'élimination des déchets.

12.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

VectoLex est une marque deposee de Valent BioSciences Corporation, U.S.A.

Titulaire de l'homologation:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, IL 60048
U.S.A.

Agent canadien:
Valent Canada, Inc.
6-130 Research Lane
Guelph, Ontario N1G 5G3
CANADA



870 TECHNOLOGY WAY
LIBERTYVILLE, IL 60048 USA
PH: 847-968-4790